

15.7.2003

5170 Rapport de la commission d'enquête« transports routiers internationaux »**Motion**

1

La Chambre des Députés,

- considérant les graves lacunes constatées au niveau des conditions de travail, des critères d'octroi des licences et autorisations d'établissement ainsi qu'au niveau des contrôles dans le secteur des transport routiers internationaux ;
- considérant que l'instruction pénale de l'affaire « Kralowetz » a dévoilé de façon claire et précise les suites désastreuses d'un tel dysfonctionnement pour des centaines de travailleurs de ce secteur quant à leurs conditions de travail et de rémunération ;
- considérant que l'affaire « Kralowetz » a également détecté les nombreuses infractions à la législation européenne en matière de transports routiers internationaux ;
- considérant que suite à un manque de collaboration et de coordination interministérielles le secteur routier international a échappé durant de longues années à tout contrôle efficace ;

invite le Gouvernement

- à garantir une collaboration interministérielle optimale en matière des transports routiers internationaux ;
- à instaurer un observatoire national des transports routiers, regroupant les différentes administrations concernées et des représentants des employeurs et des employés de ce secteur ;
- à publier, sous la responsabilité de cet observatoire national, un rapport annuel qui sera soumis à la Chambre des Députés et des Députées.

François Bausch

Camille Kira

Robert Barciz

Jean Huss

Renée Wapener

Renée Wapener

R.S.

J. Huss